

Image not found or type unknown



Travaux dans un appartement de copropriété

Par **lancelot1946**, le **31/01/2012** à **12:09**

Dans un appartement de copropriété, as ton le droit de déplacer une bouche de VMC " 50cm " ?

Par **pieton78**, le **31/01/2012** à **21:46**

Les bouches de VMC sont partie commune.

S'il s'agit d'une bouche d'extraction vous aurez non seulement du mal à la déplacer, mais il faut l'avis d'un professionnel et l'autorisation du syndicat des copropriétaires.

S'il s'agit d'une bouche d'insuflation d'une VMC simple flux(ouverture dans une fenêtre ou le coffre d'un volet roulant par exemple) la difficulté est moindre.